



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Mesures prises en Finlande pour assurer l'application de la résolution VIII/2 de la huitième Conférence des Nations Unies concernant les pratiques relatives aux désignations toponymiques commémoratives

Document présenté par la Finlande**

Résumé***

En 2002, la mesure dans laquelle les désignations toponymiques commémoratives pourraient être adoptées dans la planification des noms de lieux à Helsinki et les raisons en faveur de cette adoption ont suscité des débats animés au sein tant du public que du Comité de toponymie de la ville d'Helsinki.

Les débats sur les noms de rue longs comportant des noms et titres de personnes ont été tout particulièrement intenses. D'autres questions d'actualité étaient la mesure dans laquelle les personnes en l'honneur desquelles une désignation toponymique avait été faite étaient connues du grand public, la proportion de désignations commémoratives par rapport à l'ensemble des noms en usage de même que la durée du délai d'attente avant de pouvoir procéder à une désignation commémorative.

Suite aux débats, le Comité de toponymie a formulé une recommandation sur l'usage des désignations toponymiques commémoratives à Helsinki. Cette recommandation et ses justifications, rendues publiques par le Comité le 15 septembre 2004, ont été énoncées dans le document de travail n° 45 du Groupe

* E/CONF.98/1.

** Établi par Irkka Paikkala, Institut de recherche pour les langues de Finlande (Finlande).

*** Le texte intégral du document est publié en anglais seulement sous la cote E/CONF.98/122/Add.1.



d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques à sa vingt-troisième session (voir site <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/gegn23wp45.pdf>). Elles sont conformes aussi bien à la résolution VIII/2 qu'aux recommandations du Conseil de la langue finnoise.
